

4 PILIERS

Pour le Développement De la Petite Enfance



THE CONSULTATIVE GROUP
ON EARLY CHILDHOOD
CARE AND DEVELOPMENT

ecdgroup.com

Introduction

Définition de pilier: élément structurel qui sert à soutenir ... un édifice ; se dit de tout ce qui soutient un corps quelconque ;

. Fig. : Ce qui fait la force, le soutien (Le Littré)

Synonymes: colonne, contrefort, support, étau, soubassement



Tout comme n'importe quelle construction d'importance, au sens littéral du terme, exige l'érection de solides piliers comme éléments structurels de base devant supporter son futur poids de façon solide et durable, le développement de tout paradigme significatif, de tout cadre général ou approche globale exige de solides piliers et pierres angulaires conceptuels sur lesquels viendront s'appuyer, pour ainsi dire, les politiques, les programmes et les pratiques. Les dernières décennies ont été la cadre d'une accélération de la recherche sur l'éducation et la protection de la petite enfance (désormais EPPE), ainsi que sur la situation dans les familles et la communauté. Les découvertes accumulées se sont ajoutées aux leçons de la programmation et de la mise en œuvre des activités pour fournir les éléments incontournables d'une définition consensuelle de l'EPPE.

La parution de l'édition de 2007 du Rapport de suivi de l'EPT : *Un bon départ : éducation et protection de la petite enfance* a incité le Groupe consultatif à tenir une session spéciale consacrée à cette question lors de sa réunion consultative annuelle. Les participants, venus pratiquement de toutes les régions du monde, ont avancé l'idée d'élaborer ces 4 Piliers pour les soins et le développement du jeune enfant. Néanmoins il ne fut guère aisé de réaliser un consensus sur leur contenu.

Devraient-ils reprendre des problématiques transversales telles que l'équité dans l'offre de services d'EPPE, la qualité dans leur programmation ou le besoin de mettre en œuvre dans les processus d'apprentissage des approches interactives centrées sur l'enfant? Ou devraient-ils au contraire être orientés par une perspective fondée sur les tranches d'âge dans le cadre de la définition de plus en plus adoptée de la petite enfance comme la période allant de 0 à 8 ans, permettant ainsi à chaque intervenant majeur dans le champ de l'EPPE d'accorder une attention sensiblement égale à chaque tranche d'âge, préoccupation souvent évoquée mais rarement mise en pratique ?

Finalement, après analyse, ce fut cette dernière approche qui fut adoptée, avec néanmoins une exception concernant le Pilier 4, aboutissant ainsi à un ensemble de quatre piliers, tels que rappelés dans le résumé ci-joint.

De même que la viabilité d'un édifice est menacée par la faiblesse ou l'absence d'un de ses piliers de soutènement, de même la cohérence de cette approche basée sur les quatre piliers est menacée si un élément vient à faire défaut. Négliger les besoins cognitifs ou émotionnels des enfants de 0 à 3 ans au profit d'interventions limitées à la santé et à la nutrition ; réserver l'offre de services préscolaires de qualité aux enfants de l'élite urbaine ; espérer que tous les enfants bénéficieront d'une transition également réussie du foyer ou de la structure préscolaire vers l'école, d'ailleurs pas toujours prête à les accueillir ; développer des politiques qui ne sont pas globales, ni multisectorielles, insuffisamment abondées au plan budgétaire ; tout cela ébranlera n'importe quel effort national pour l'EPPE, et partant tout effort local en dernier lieu.

Chacune des présentations des Piliers qui suivent est conçue pour s'adapter à des publics variés, du déjà converti au sceptique, du décideur au praticien, et sera continuellement enrichie à travers du site web du Groupe consultatif, avec des références aux recherches pertinentes, des descriptions de programmes et des exemples de pratiques prometteuses.



Association for the
Development
of Education
in Africa

Groupe de Travail pour le Développement de la Petite

Pilier 1: Commencer par le début

- **Intégrer, coordonner et améliorer des services réceptifs** aux besoins et aux souhaits de tous les enfants et de leurs familles et les rendre plus accessibles
- **Promouvoir des interactions plus positives** entre les dispensateurs de soins et les enfants, des environnements plus stimulants, améliorer la santé et la nutrition, et procurer de meilleurs soins aux enfants.
- **Généraliser l'accès pour les familles à des programmes** de soutien qui pratiquent une approche holistique du développement de l'enfant, avec une attention particulière pour les enfants et les familles les plus vulnérables

Les enfants ont des droits qui commencent à la naissance. Les familles, les communautés et les Etats ont le devoir de travailler ensemble pour les satisfaire

De la naissance à l'âge de 3 ans :

- **Tout enfant à droit à des parents accueillants et réceptifs**, à un environnement physique et social stimulant dans lequel grandir et se développer, à des soins de santé primaires convenables, à une alimentation adéquate et à un environnement hygiénique et sécurisé.
- **Le soutien des familles et de la communauté** est essentiel pour encourager un développement optimal des jeunes enfants, et cela commence bien avant la naissance

Plus de 200 millions d'enfants de moins de 5 ans ne pourront pas pleinement réaliser leurs potentiels à cause de la maladie, de la malnutrition, du manque de soins attentifs et du manque d'activités d'éveil éducatif. Cet échec dans leur développement commence bien avant la naissance et est aggravé par le manque de soins durant la période précédant leur troisième anniversaire. Et beaucoup de jeunes enfants seront victimes de l'un ou l'autre des risques suivants:

- **Naissance prématurée ou faible poids à la naissance**
- **Exposition intra-utérine à des substances nocives**
- **Malnutrition, problèmes de santé, retard dans le développement**
- **Violence familiale ou communautaire**
- **Pauvreté**
- **Important stress familial**
- **Absence d'un dispensateur de soins attentif**
- **Catastrophes écologiques et exposition à des substances toxiques dans l'environnement**
- **Environnements affectés par le crime ou des conflits armés**



Save the Children/Warner

Des services intégrés et coordonnés et un environnement physique et social favorable durant cette période de croissance rapide du cerveau peuvent prévenir les retards et induire des améliorations rapides, cependant la recherche a mis en lumière que les retards sont cumulatifs et de moins en moins réversibles avec le temps.

QUE doit-on entreprendre en faveur des enfants de 0 à 3 ans ?

Le développement des capacités du cerveau intervient avant l'âge de 3 ans pour au moins 80 pour cent de son potentiel. Pour prévenir les risques qui menacent le plein développement de leurs capacités, les enfants de cette tranche d'âge de 0 à 3 ans ont besoin :

- **De soins prénatals adéquats et d'éducation parentale des familles**
- **D'accompagnement et de soutien pour les femmes et les hommes dans leur transition vers leur nouveau statut de parents**
- **D'un environnement physique et social stimulant et protecteur.**

- **De relations affectueuses et prévisibles** avec des dispensateurs de soins attentifs
- **De soins de santé convenables**, d'une alimentation équilibrée et de soutien à l'allaitement maternel
- **D'un environnement propre et sécurisé**, d'espace de jeu sans danger et de possibilités d'explorer la nature
- **De possibilités d'entrer en relations et en interactions régulières** avec les autres
- **D'environnements inclusifs**, qui respectent des différences culturelles et linguistiques, qui prennent en compte les enfants affectés par des handicaps et qui offrent des chances égales aux garçons et aux filles

Il faudra, assurément, si l'on veut que ces besoins soient valablement satisfaits, mettre en place les services nécessaires en direction des enfants et de leurs familles. Il s'agit notamment :

- **D'éducation parentale** pour les futurs pères et mères et, du troisième mois à la naissance, de soins et de soutien prénatals, y compris un support nutritionnel le cas échéant
- **D'accouchements assistés** par des professionnels compétents et d'enregistrement des enfants à la naissance
- **Des visites régulières aux services de santé primaires**, avec notamment les vaccinations et, si besoin est, une aide alimentaire ainsi que l'encouragement de l'allaitement maternel et des conseils nutritionnels
- **De diffusion d'informations et de conseils** aux familles en matière de soins et de développement des enfants
- **De suivi régulier du développement des enfants** et de dépistage précoce avec, là où ce serait nécessaire des bilans locaux et des interventions ponctuelles
- **De l'établissement d'aires de jeu** dans des environnements de qualité
- **De mise en place de soutien individualisé** des services de bien-être social et de protection pour les enfants vulnérables et leurs familles là où le besoin se fait sentir

QUI a la responsabilité pour entreprendre ces actions ?

- Toutes les mères, tous les pères, tous les dispensateurs de soins
- Les services de l'État et les ministères, notamment ceux exerçant tutelle des secteurs concernés : éducation, santé, nutrition, hygiène, bien-être social et protection, justice
- Les communautés, aussi bien les membres que les dirigeants
- Les voisinages, avec les adultes bien sûr mais aussi les autres enfants

COMMENT améliorer les soins dispensés aux enfants de 0 à 3 ans ?

Le développement de systèmes de soins efficaces et d'un bon rapport coût/bénéfice en faveur des enfants demande la mise en œuvre d'une approche globale qui renvoie notamment aux actions suivantes :

- Entreprendre, au plan national, une analyse de situation portant sur les femmes enceintes (statut nutritionnel et état de santé, soutien familial), niveau de connaissances des parents en matière de bonnes pratiques d'éducation et de soins, situation des enfants de 0 à 3 ans
- Consolider et maximiser l'usage des services actuellement existant en matière d'éducation, de santé, de nutrition et de bien-être social consacrés aux enfants de 0 à 3 ans et à leurs familles.
- Concevoir, planifier et mettre en œuvre l'intégration des programmes afin de parvenir à une meilleure synergie des services, combler les manques et pallier les lacunes, aller à la généralisation, en vue de réaliser les objectifs économiques et sociaux nationaux relatifs au bien-être des enfants de 0 à 3 ans
- Soutenir les politiques gouvernementales qui prennent en compte les besoins des jeunes enfants
- Établir un système de suivi/évaluation pour garantir la qualité et la responsabilisation du service, développer des normes, des indicateurs nationaux, un système de mesure et de relevés, et des objectifs relatifs à la population des enfants de 0 à 3 ans.



UNICEF

Pilier 2: Procurer des opportunités nouvelles pour la découverte et l'apprentissage

- **Assurer l'accès à au moins deux années** de fréquentation de services de qualité de développement de la petite enfance, qu'ils soient formels, non formels ou informels, à base communautaire ou familiale.
- **Mettre l'accent, chez l'enfant,** sur le développement de la prise de conscience de sa propre identité, renforcer ses interactions avec ses pairs et avec des adultes, sa confiance dans ses capacités d'apprentissage, sa compétence langagière et ses capacités de pensée critique et de résolution de problèmes.
- **Procurer information et soutien aux parents** et autres dispensateurs de soins, y compris les pères, à travers un large spectre d'activités de soutien aux familles.
- **Donner la priorité aux enfants les plus vulnérables** et les plus défavorisés

Les enfants ont le droit à la sécurité, aux soins et aux stimulations adéquates, à la maison, à l'école et dans la communauté. La Convention des Nations unies sur les Droits de l'enfant (CDE) stipule que les parents sont les premiers et les meilleurs éducateurs et dispensateurs de soins pour l'enfant. Cette convention reconnaît aussi que les capacités de l'enfant évoluent rapidement entre 3 et 6 ans. Pendant cette période, son potentiel intellectuel et social se développe plus favorablement dans un environnement où il se sent en sécurité, entouré et aimé, où il a la possibilité de jouer et d'être stimulé. De tels environnements se montrent aussi plus favorables à développer la participation et la non-discrimination.

POURQUOI investir davantage dans des programmes d'éducation parentale et dans des foyers ou des centres d'accueil de qualité pour des activités d'apprentissage précoce et de soins attentifs pour des enfants de 3 à 6 ans?

A l'évidence, les investissements dans la petite enfance contribuent à réduire la mortalité infantile, à améliorer l'état de santé, à faire baisser les coûts ultérieurs liés à la maladie, à réduire les inégalités et à combattre les discriminations.



De même une plus grande attention accordée aux besoins des enfants de 3 à 6 ans contribue à améliorer leurs chances de succès scolaires, notamment selon les indicateurs suivants :

- Respect de l'âge officiel d'entrée à l'école
- Diminution des taux d'abandon
- Diminution des taux de redoublement
- Amélioration des taux d'achèvement, ce qui conduit en fin de compte à un abaissement du coût de l'éducation.

QUELS RÉSULTATS doit-on obtenir pour les enfants de 3 à 6 ans?

- Des initiatives de soutien aux parents centrées sur la famille, prenant en compte les besoins des enfants d'âge préscolaire et culturellement adaptées.
- Des programmes pour la petite enfance inclusifs, à base communautaire, ou d'autres classes ou centres d'accueil plus formels, publics ou privés, dispensant des activités d'apprentissage et d'éveil, d'une manière sécurisée. Lesdites activités devraient utiliser une variété de matériels permettant aux jeunes enfants d'entrer en relations avec des adultes et d'autres enfants, de développer leur compréhension et leur usage du langage (notamment la langue maternelle), d'explorer les caractéristiques d'objets divers, de construire et de créer avec des matériaux simples (blocs, bâtonnets, boîtes), de se plonger dans des jeux stimulant leur imaginaire et d'utiliser leur créativité de diverses manières. En outre, ces activités ou institutions devraient offrir des soins de santé, des repas ou des goûters nourrissants, procurer de l'eau potable et mettre des latrines à disposition.
- Des activités qui permettent de développer la prise de conscience de son identité, le sens de la participation, du respect des autres, de l'égalité entre les genres et de la justice sociale (par exemple en fournissant des occasions lier des relations avec les autres à travers les jeux et d'autres activités comme des projets réalisés en collaboration)
- L'augmentation du nombre de services adéquats dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la nutrition et de la protection sociale en vue de procurer des prestations et des services de qualité à la petite enfance, particulièrement aux groupes traditionnellement marginalisés ou exclus

tels que les filles, les enfants issus de minorités ethniques ou religieuses, les enfants présentant des handicaps, ceux vivant des régions rurales isolées, dans les taudis urbains, dans les aires de conflits ou affectées par des situations d'urgence, sans oublier les environnements présentant une prévalence élevée du VIH ou du SIDA.

QUI est responsable pour ce groupe d'âge ?

A cet âge, les parents demeurent les premiers et les plus importants parmi les éducateurs de leurs enfants. Cependant les enfants de 3 à 6 ans retirent de formidables avantages des activités précoces de développement et d'apprentissage bien conçues organisées dans leur communauté.

Dans toutes les régions du monde, on a tendance à placer sous la tutelle des ministères de l'Éducation les services dédiés aux enfants d'environ 3 ans jusqu'à l'âge officiel d'entrée à l'école. Ce secteur de l'éducation peut offrir alors ses services à travers des centres d'accueil, formels ou non formels, comme ceux rattachés aux écoles de la localité ou des environs. Cette situation n'est cependant pas la seule. Dans certains pays, les services de la petite enfance sont confiés au ministère des affaires sociales et, dans d'autres cas, les programmes en faveur de la petite enfance sont gérés par plusieurs ministères à la fois. Outre son implication dans la provision des soins de santé primaires, il arrive que le ministère de la Santé organise des services de soins et de développement de la petite enfance pour les 3 à 6 ans, ainsi que des programmes d'éducation parentale. Enfin de nombreuses communautés locales ou des organisations de la société civile offrent de leur côté des services formels ou non formels de type préscolaire et, en fait, se révèlent parfois les principaux intervenants dans ce domaine.

Au regard du bien-être des enfants de 3 à 6 ans, le ministère de l'Éducation (ou tout autre ministère désigné dans l'organigramme gouvernemental) assume les responsabilités suivantes:

- Établir, de concert avec les principaux partenaires impliqués, la vision nationale relative aux soins et au développement de la petite enfance, sous l'égide de laquelle se définiront et s'énuméreront les valeurs, les structures et les paramètres pour apprécier le développement de l'enfant, la croissance et le soutien nécessaire.
- Définir les normes de qualité des programmes pour les services publics ou privés ainsi que pour ceux administrés par la société civile
- Organiser la formation initiale et continue et fixer les politiques et les procédures qui autorisent les organismes de formation non étatiques à dispenser des formations et des stages de développement professionnel reconnus à l'intention des personnels des services pour la petite enfance
- Travailler à établir des transitions souples entre les structures non formelles ou informelles et les structures formelles ; améliorer les liens et la cohérence entre, d'une part, toutes les formes d'accueil des 3 à 6 ans et autres services pour les plus jeunes et, d'autre part, la structure de l'école primaire
- Fournir, à travers un large spectre de média, aux parents et autres dispensateurs de soins ainsi qu'aux professionnels du secteur, des informations sur les services de qualité pour la petite enfance.
- Les agences gouvernementales désignées sont aussi chargées de la guidance et du suivi des programmes d'éducation parentale parentale et des programmes à base communautaire pour la petite enfance. Une forte coordination intersectorielle, impliquant les différentes agences et intervenants, constitue une nécessité critique et doit se mettre en place

entre les ministères de l'éducation, de la santé, des affaires sociales et leurs partenaires de la société civile

COMMENT devrait-on développer des systèmes efficaces pour les enfants de 3 à 6 ans ?

Le développement de systèmes pertinents et d'un bon rapport coût/efficacité nécessite une approche globale et l'implication sérieuse des différents intervenants concernés par la petite enfance : gouvernement, société civile et singulièrement les familles. Cela comporte les étapes suivantes :

- Comprendre ce qui se passe dans le pays en ce qui concerne les enfants. Au besoin conduire une analyse de la situation nationale relative au statut et à la condition des enfants de 3 à 6 ans.
- Accorder une attention particulière aux enfants, régions ou localités qui n'ont généralement pas accès à l'école primaire (ni probablement à d'autres services de base tels la santé ou les services sociaux)
- Inclure toutes les formes d'organisations ou services de soutien rencontrés qui s'occupent des enfants ou des familles, qu'ils soient informels, non formels ou formels, tels que des programmes d'éducation parentale, des bibliothèques ambulantes, des activités organisées par les enfants avec leurs pairs, etc., qu'ils soient gérés par la société civile, la communauté, le gouvernement ou le secteur privé
- Examiner les politiques pratiquées à travers les secteurs pour cette tranche d'âge en termes d'attention accordée au développement intégral de l'enfant plutôt que de se focaliser sur les seules compétences relatives aux aspects formels de base de l'instruction primaire (lecture, écriture, calcul). Cette préoccupation élargie dans une perspective holistique devrait se soucier aussi bien de l'usage de la langue maternelle ou de la prise en compte de la culture locale et du contexte global dans lequel évoluent ces enfants.
 1. Promouvoir les partenariats, les réseaux, le dialogue régulier et le partage au sein des différents niveaux et types d'intervenants en vue de renforcer la synergie et d'identifier les pratiques prometteuses qui pourraient être généralisées ou adaptées à d'autres contextes.
 2. Renforcer, maximiser et augmenter les ressources (financières aussi bien humaines ou matérielles) dans le cadre d'une variété de services et de supports valables pour les besoins variés des communautés, des enfants et des parents à travers tout le pays
 3. Établir des systèmes participatifs de suivi/évaluation pour garantir la qualité et la responsabilisation (l'accent étant mis sur les responsabilités envers les enfants et leurs parents) et pour appuyer le développement d'objectifs, de normes, d'indicateurs nationaux, d'enquêtes statistiques.
 4. Augmenter les efforts d'harmonisation, de collaboration, d'établissement de passerelles de transition au bénéfice des enfants (et de leurs familles), en ratissant large, visant aussi bien les moins de 3 ans que ceux déjà engagés au début du primaire.

Pilier 3: Que les écoles soient prêtes pour les enfants !

- **Garantir un environnement scolaire accueillant, bienveillant et inclusif**, à même de faciliter pour l'enfant la transition de la famille ou de la structure préscolaire à l'école, et où chaque enfant se sentira rassuré et en sécurité.
- **Former et affecter aux premières classes du primaire** des enseignants compétents, capables de comprendre les besoins développementaux et les styles d'apprentissage des jeunes enfants.
- **Mettre en place des classes à effectif restreint** et un ratio maître élèves raisonnable dans les premières années du primaire.

Les écoles doivent être prêtes pour les enfants, ceux qui ont participé à des programmes pour la petite enfance et sont « prêts » pour l'école, mais aussi ceux qui n'ont pas suivi le même parcours.

Pour les enfants de 6 à 8 ans :

- Se pencher sur la crise actuelle de l'école primaire
- Accorder plus d'attention et de ressources aux premières années
- Dédier une attention toute particulière à la première année où intervient le gros des abandons et des redoublements

Pourquoi se focaliser davantage sur les premières années du primaire ?

- En 2008, 64% des jeunes enfants vivant dans des pays en développement n'avaient aucun accès à des programmes de soins et développement pour la petite enfance. Pour les pays de l'Afrique sub-saharienne ce pourcentage grimpe à 86%.
- Il se trouve que les enfants les plus marginalisés et les plus désavantagés sont précisément ceux qui ont le moins de chances d'accéder à des programmes pour la petite enfance. Or le système éducatif faillit à sa tâche quand ils arrivent à débiter leur scolarité.
- La grande majorité des enfants qui ne complètent pas leur scolarité primaire abandonnent dès la première ou la deuxième année. Dans certains pays, la moitié des élèves redoublent ou abandonnent dès la première année. D'autres poursuivent leur scolarité mais n'atteindront pas le niveau nécessaire et finiront par quitter l'école sans pouvoir lire couramment, calculer ou résoudre des problèmes.
- Il est donc d'autant plus important de rendre l'entrée à l'école primaire plus aisée et de s'assurer que la qualité globale des premières années de scolarité soit améliorée. Cela est rendu possible grâce aux connaissances substantielles et à l'expérience que nous avons accumulées sur les meilleurs moyens de favoriser le développement et l'apprentissage chez les jeunes enfants.



UNICEF

Actuellement l'éducation connaît une crise qui frappe d'abord les premières classes du primaire, mais cela ne semble nullement recevoir l'attention souhaitable. On continue de consacrer de plus en plus d'argent et de ressources aux années de fin de cycle, mais il est alors trop tard pour ceux qui auront déjà disparu des effectifs !

La définition internationale communément admise de la petite enfance couvre les années de 0 à 8 ans. Cependant, dans la pratique, la tranche de 6 à 8 ans est généralement ignorée par les praticiens de ce domaine, qui en laissent la responsabilité au système éducatif formel. L'achèvement du cycle de scolarité primaire constitue le principal critère de l'Éducation pour tous (EPT) et des Objectifs de développement du millénaire (ODM), mais l'importance accordée au résultat final, la réussite de fin de cycle, a détourné l'attention de ce qui constitue le cœur du problème, à savoir le fait que c'est durant la première ou la deuxième année que la vaste majorité des enfants abandonnent l'école. Les échecs systémiques représentent une situation de crise aiguë durant le cycle primaire. Mais les années terminales monopolisent l'attention et les ressources, y compris les enseignants, généralement plus compétents ; les meilleurs manuels et autres matériels pédagogiques ; les heures de cours, plus abondantes ; sans oublier un soutien complémentaire pour les matières d'examen.

Le meilleur exemple est fourni par le début de l'apprentissage du code écrit. La maîtrise de la lecture est essentielle pour assurer les progrès de l'apprenant dans l'enseignement formel. Si un enfant ne réussit pas à lire couramment à la fin de troisième année du primaire, c'est qu'il n'y parviendra jamais. Malgré cela, très peu d'effort a été consacré à faire de tous les enfants des lecteurs compétents, y compris ceux qui sont entrés à l'école sans aucune maîtrise, ou ceux dont la langue maternelle est différente. Un enseignement primaire de bonne qualité améliore l'efficacité du système éducatif et réduit son coût, en améliorant le taux d'achèvement et en réduisant les taux de redoublement et d'abandon.

Cette amélioration augmente spectaculairement les chances de réaliser les objectifs de l'Éducation pour tous et des Objectifs du millénaire. Ce retour sur investissement est encore amplifié quand les bénéfices d'un enseignement primaire de qualité se combinent avec ceux des autres interventions en EPPE antérieures à l'entrée à l'école, car les enfants qui ont abandonné l'école sont moins aptes à mener une vie économique productive, à se procurer des revenus convenables, ou à contribuer pleinement au bien-être de leur famille, de leur communauté ou de la société. Au total, l'amélioration des débuts à l'école primaire contribue de manière significative à éliminer les cycles de la pauvreté et de l'exclusion.

QUELS résultats atteindre pour améliorer les premières années du primaire ?

Il est crucial d'attribuer une priorité plus élevée au début de la scolarisation primaire, car c'est là une composante clé de toute réforme et de l'amélioration continue du système éducatif. Cela signifie, d'abord, que l'offre doit être améliorée et que l'accès des écoles doit être libre de tout coût pour les usagers. Mais cela implique aussi un changement radical de perspective dans la planification du secteur éducatif. Par exemple, les programmes d'amélioration à grande échelle du système scolaire doivent être réorientés pour garantir un environnement plus favorable et fournir aux enfants de façon systématique des opportunités d'apprentissage plus appropriées dans les classes débutantes. Cette réorientation exige des changements de perspective à tous les niveaux, de la formation professionnelle des enseignants à la gestion des ressources humaines et financières, en passant par une modification des priorités des ministères et des agences internationales de financement. Un tel changement dans la manière de pensée doit s'enraciner dans les stratégies de réduction de la pauvreté, les plans d'action pour l'EPT, les stratégies sectorielles, les programmes liés aux Objectifs du millénaire, les propositions soumises à l'Initiative de mise en œuvre accélérée, etc

Mais le facteur le plus déterminant pour le succès scolaire demeure ce qui se passe concrètement dans la salle de classe, à savoir la façon dont les maîtres s'y prennent pour assurer que les enfants bénéficient de leur enseignement et apprennent vraiment. Cela peut s'énumérer en quelques composantes critiques incontournables :

- Des activités qui sensibilisent les enfants du préscolaire et leurs parents à la nature et au contenu de l'école primaire.
- Des méthodes d'apprentissage actives, centrées sur l'enfant et combinées à un soutien systématique pour l'apprentissage de la lecture et de l'écriture, de telle sorte que TOUS les enfants soient capables de lire et d'écrire couramment.
- L'utilisation de la langue du milieu familial pour l'enseignement des concepts de base et l'initiation à la lecture, avec le cas échéant la mise en place de classes bilingues quand langue d'enseignement et langue du foyer sont différentes.
- Des textes de lecture culturellement adaptés et dans la langue maternelle de l'enfant ; du matériel pédagogique à bas coût pour aider dans la maîtrise des concepts de base
- Une attention à la santé des enfants, à l'hygiène et à la nutrition à travers l'établissement de liens avec les services concernés et l'incorporation de l'éducation à la santé dans le curriculum

QUI est responsable pour l'introduction de ces améliorations à l'école primaire ?

Les ministères de l'éducation portent la responsabilité principale dans l'établissement des politiques et la fixation des normes de suivi. Mais pour assurer une transition souple vers les premiers cycles de l'enseignement primaire, il est nécessaire d'établir une étroite collaboration entre les ministères de l'éducation et les organisations dédiées au développement de la petite enfance.

Les bailleurs internationaux et les ONG doivent aussi assumer leur part de responsabilité. Il est indispensable qu'ils accordent toute l'attention nécessaire aux données désagrégées par niveaux, par exemple en mettant en lumière les taux d'abandon et de redoublement dans les premières années. Ils doivent en tirer la seule conclusion possible : la priorité doit être accordée aux premiers stades de l'enseignement primaire si les objectifs de l'Éducation pour tous et ceux du Millénaire doivent être respectés et les Droits des enfants traduits dans la réalité. Ces organisations ont la responsabilité de prendre l'initiative pour redessiner les liens entre les ministères de l'éducation et le système scolaire pour garantir une transition fluide vers les écoles primaires.

COMMENT améliorer les premières années du primaire ?

L'amélioration des premières années de l'enseignement primaire, au bénéfice des enfants de 6 à 8 ans, réclame un rééquilibrage majeur des priorités actuelles et des programmes. Un nouvel ensemble de réformes et de stratégies doit être mis en place, avec notamment les actions suivantes :

- Réforme de la formation professionnelle des enseignants affectés aux premières années, avec notamment l'identification précoce des candidats intéressés à travailler avec les jeunes enfants, organisation de cours centrés sur le développement et les modes d'apprentissage de la petite enfance et réorganisation de la formation de formateurs dans la perspective d'une meilleure prise en compte de la petite enfance.
- Affecter des enseignants spécialisés et compétents aux premières années et les doter d'un statut plus élevé ; améliorer leur moral en faisant disparaître toute disparité entre leur salaire et celui de leurs collègues travaillant dans les classes plus avancées ; revoir à la hausse les ressources pédagogiques affectées à leur classe.
- Élaborer des curricula appropriés et fournir des services de santé pour les jeunes enfants et encourager les parents à s'impliquer dans leur éducation.
- S'assurer que les enseignants affectés aux premières années maîtrisent les compétences nécessaires, en termes de connaissances et de capacités pratiques, si nécessaire dans la langue maternelle de l'apprenant, pour transmettre à tous les enfants une bonne maîtrise de la lecture/écriture.
- Au besoin, fournir aux enseignants le soutien de spécialistes en méthodes de rattrapage scolaire.



Pilier 4: Prendre en charge le développement de politiques de la petite enfance

- **Développer, mettre en œuvre et évaluer** des politiques et plan d'action dans le cadre d'une vision nationale et d'une stratégie pour la petite enfance, renforcer les investissements dans les actions en faveur de leur développement et mettre en place une plus grande coordination intersectorielle.
- **Garantir des ressources adéquates** en s'assurant que la petite enfance est partie intégrante des politiques de développement national, des planifications macroéconomiques et de leur processus de budgétisation.
- **Prendre en charge la petite enfance**, dans tous les secteurs concernés, dans le cadre de toutes les politiques et plans d'actions nationaux et régionaux.
- **Investir maintenant dans des politiques** et programmes qui généreront des bénéfices immédiats et à long terme pour les individus, les familles, les communautés et la nation.

Les politiques globales et intégrées de développement de la petite enfance favorisent le développement des enfants, de leurs familles et de la nation.

Plus de la moitié des États du monde ont développé, ou sont en train de le faire, des politiques nationales ou des cadres de politique générale en faveur des jeunes enfants.

Les politiques les plus efficaces sont fondées sur les faits et la pratique, elles sont multisectorielles, intégrées et élaborées à travers la plus large consultation possible des différents intervenants dans le secteur

POURQUOI les nations doivent-elles développer des politiques pour la petite enfance ?

Du point de vue d'une approche fondée sur les droits, les États devraient s'assurer que leurs politiques respectent les droits des enfants. D'un point de vue économique, le développement de politiques en faveur des jeunes enfants et la mise en œuvre des services correspondants contribuent à faire baisser de manière significative les budgets de l'éducation, de la santé, de la nutrition, de la protection sociale et de la justice. D'un point de vue du développement social, la mise en œuvre de services complets et intégrés crée un courant de convergence, une vision et un langage communs qui traversent les différents secteurs et les soudent, réalisant ainsi un effet multiplicateur qui permet de consolider le développement de la petite enfance, de se rapprocher des objectifs de l'Éducation pour tous, de réduire la pauvreté et d'améliorer la productivité nationale. Du point de vue d'une politique de protection sociale, une politique d'EPPE bien préparée génère des cadres organiques et des procédures qui se révèlent efficaces pour faire face à des situations complexes. Enfin elles facilitent la planification des programmes pour la petite enfance, du fait d'une meilleure coordination des différents intervenants et de l'existence de systèmes de normes et de contrôle de qualité

QUELS RÉSULTATS attendre de l'élaboration de politiques ou de cadres de politique générale d'EPPE?

- **Une analyse de situation devant évaluer** : a) Les besoins en matière d'EPPE, b) Les possibilités existantes en termes de ressources institutionnelles, humaines, financières et de capacités de formation ; c) Les politiques en cours et le contexte politique. Les données de base recueillies au cours de cette analyse de situation peuvent contribuer à définir le point de départ d'un système d'information pour la gestion des programmes en direction de la petite enfance
- Une vision nationale relative à l'EPPE, ses buts et objectifs, ainsi que les politiques et stratégies correspondant à chaque objectif principal

- **Pour chaque stratégie, définition des programmes et des services prioritaires** pour les sous-groupes suivants : de la grossesse à l'âge de 3 ans ; de 3 à 6 ans ; et de 6 à 8 ans ; avec un souci particulier pour les enfants les plus vulnérables.
- **Des systèmes de suivi/évaluation de la politique**, et des structures de recherche, avec indicateurs, objectifs et enquêtes
- **Une structure de gouvernance appropriée** pour la mise œuvre, la coordination et l'évaluation des résultats
- **L'élaboration de normes**, de curricula et de matériels, de méthodes et de supports, le développement de structures de formation initiale et continue pour les professionnels, les vacataires occasionnels et les volontaires
- **Une politique de plaidoyers** et un plan de communication et de mobilisation sociale
- **Un plan pour la gestion financière** et les investissements, avec des estimations de coûts et des simulations en vue de maximiser l'utilisation des ressources disponibles et d'en identifier de nouvelles
- **Un leadership national capable de promouvoir les partenariats** et le dialogue permanent ainsi que la coordination, de renforcer l'engagement en faveur de l'EPPE des représentants du gouvernement, de la société civile, du secteur privé et des partenaires internationaux du développement.

COMMENT les États peuvent-ils développer leurs politiques de la petite enfance ?

Il faut veiller que les politiques ou cadres de politique et les plans d'action relatifs à l'EPPE soient élaborés et développés de la manière la plus participative possible, de sorte que les citoyens et les décideurs, de tous bords et à tous les niveaux, puissent s'approprier les politiques et les stratégies retenues. Durant les consultations conduites à tous les niveaux du pays (localités, communes, districts, départements, régions), les gens prennent conscience de l'urgence d'apporter une réponse aux besoins pressants des enfants et des parents vulnérables et de l'importance d'une approche globale et intégrée des problèmes de la petite enfance. Il en résulte un mouvement de motivation, de recherche de consensus et d'engagement dans la mise en œuvre des politiques et dans la recherche de partenariats. Ils commencent à travailler de concert à la promotion des buts et de la stratégie de la politique. Cependant ces processus participatifs de planification réclament généralement une longue période de travail intensif. Ils supposent notamment la constitution d'un Conseil national de la petite enfance, la conduite d'une analyse de situation, des consultations à différents niveaux, l'élaboration d'un projet de document de politique et d'un plan stratégique, de plans d'actions annuels, sans oublier l'adoption finale et la mise en œuvre.

QUI est responsable de la planification de la politique de la petite enfance ?

La plupart des États ont développé des politiques ou des cadres de politique pour la petite enfance qui mobilisent les secteurs essentiels suivants : éducation, santé, nutrition, hygiène, protection et bien-être social, justice. S'y ajoutent assez souvent les ministères de la planification, des finances, de la femme ou de la famille (questions relatives au genre), de la solidarité nationale, ainsi que du développement rural et urbain.

Quelques États ont adopté une approche intersectorielle et intégrée dans la planification de la politique d'EPPE. De toute manière, la participation active devrait être étendue à des représentants d'institutions de la société civile et du secteur privé tels que les universités, les organisations confessionnelles et culturelles et les ONG., les associations professionnelles, les groupes ethniques et linguistiques, les représentants des parents et des communautés

La dévolution des responsabilités dans la planification de l'EPPE peut varier d'un pays à l'autre en fonction des différences dans les traditions ou de la réalité politique ambiante, des mandats ministériels, de considérations fiscales, voire d'arrangements entre les secteurs concernant le leadership ou les attributions de compétences.

La conduite et la direction de la planification sont généralement situées au niveau d'un ministère national. Dans le meilleur des cas, le gouvernement met en place une instance de haut niveau, tel un Comité multisectoriel pour la petite enfance, qui anime une large coordination dans la planification de la politique. Bien souvent ce comité se transforme en Conseil national qui dirige les activités annuelles de planification, de mise en œuvre, de coordination, de suivi et d'évaluation de la politique.

Disposer de données empiriques valables constitue une exigence incontournable dans le processus. Cela peut exiger de conduire des recherches académiques, de mettre en place des systèmes de suivi des programmes et d'évaluation des résultats, des analyses de situation, la compilation de données statistiques et la recension systématique d'informations en provenance des agences de développement. La base de données sur l'EPPE connaît une expansion rapide et nous apporte sans cesse des données nouvelles, dont la prise en compte se révèle cruciale pour améliorer la vie et le bien-être des jeunes enfants et pour mieux définir les buts et objectifs, les stratégies, les directives, les outils et les indicateurs.

Les États dont les politiques en matière d'éducation, de santé, de nutrition, d'hygiène et de protection ne prennent pas en charge de manière appropriée les besoins en EPPE – ou dont les services existants présentent des lacunes au regard des besoins des enfants de la conception à l'âge de 8 ans – devraient accorder la priorité à l'élaboration de politiques globales en faveur de la petite enfance. Les pays qui disposent déjà d'un ensemble complet de politiques sectorielles et multisectorielles pour l'éducation, la santé, la nutrition, l'hygiène et la protection – mais sont démunis d'une solide organisation qui garantisse que tous les enfants, et singulièrement les enfants vulnérables, se développent dans de bonnes conditions – devraient développer des cadres de politiques générales pour renforcer les politiques existantes, harmoniser les orientations conflictuelles, combler les lacunes et mettre en place une gouvernance et des critères de responsabilité pour les services essentiels en éducation et protection de la petite enfance.

Tous les États devraient :

- Développer des plans stratégiques nationaux et, si possible, des plans d'actions annuels ou biannuels
- Préparer la législation relative à l'EPPE, les codes, les guides, les normes et procédures réglementaires
- Fixer des objectifs nationaux et des indicateurs pour l'EPPE
- Inclure le développement de la petite enfance dans toutes les politiques sectorielles et multisectorielles concernées